



**DECISION**  
**de nomination du régisseur suppléant**  
**de la régie de recettes « RECETTES EHESP »**

**LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE**

**Vu**, l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

**Vu**, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique, notamment les articles 22 et 22-1,

**Vu**, le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

**Vu**, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les directeurs d'établissements publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et des régies de recettes,

**Vu**, la décision n°42/2023/Direction/SG/DAF en date du 24 mai 2023 instituant la régie de recettes « RECETTES EHESP »,

**Vu**, la décision n°43/2023/Direction/SG/DAF en date du 24 mai 2023 nommant le régisseur et le régisseur suppléant de la régie de recettes « RECETTES EHESP »,

**DECIDE**

**Article 1er** – L'article 2 en modifié comme suit :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Chandara LAKBAL MAR sera remplacée par Madame Leïla EL AZHARI, mandataire suppléante.

Le reste est inchangé.

Fait à Rennes, le 28 août 2023

L'agent comptable

La directrice

*Pour agrément,*

Le régisseur titulaire

Le mandataire suppléant